

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 14 décembre 2020

Date de l'annonce publique : 04/12/2020

Date de la convocation des conseillers : 04/12/2020

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Procurations	Néant.
Absences	Néant.
Référence	CC.2020-12-14 - 10.0
Point de l'ordre du jour	10.0
Objet	Décision de principe relative à l'engagement d'un coordinateur sportif.

### Le conseil communal,

Oùï les explications du bourgmestre relatives à la proposition d'engager un coordinateur sportif pour faciliter la collaboration et assurer une mission de coordination entre les différents acteurs, à savoir, communes, écoles, clubs sportifs, LASEP, parents et structures d'accueil ;

Considérant que le ministère des Sports participe au financement des frais de personnel du coordinateur sportif, engagé auprès des communes, voire de plusieurs communes ;

Considérant que ce coordinateur sportif serait engagé par la Commune de Roeser mais assurerait aussi la coordination pour les communes de Frisange et de Weiler-la-Tour ;

Considérant que dans ce cas une convention entre les trois communes devra être établie sur base des articles 121 et 173ter de la loi communale ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'arrêter le principe d'engager un coordinateur sportif pour faciliter la collaboration et assurer une mission de coordination entre les différents acteurs dans le domaine sportif. Ce coordinateur sportif assurerait aussi la coordination pour les communes de Frisange et de Weiler-la-Tour sur base d'une convention à conclure entre les trois communes.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 18 décembre 2020

Le bourgmestre,

Le secrétaire,